

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2023

Ordre du jour : compte de gestion 2022
 compte administratif 2022
 budget 2023
 délibérations diverses :
 *démission Orane Boulland
 *plafond de l'IFSE (indemn de fonction, sujétion, expertise et engagement)
 *nomination Céline Ladent
 *remplacement agent en congés
 *demande d'acquisition parcelle communale AB 94 Rue de la Gare
 *autres
 questions diverses

Etaient présents : de Blangie Christian, Tricot Jean-Luc, Lefebvre Boulland Hélène, Dubas Patrick, Choquet Sabine, Rousselle Francine, Berchon Gérard, Rambures Francis.

Absents excusés : Annaert Christophe donne pouvoir à de Blangie Christian, Machado Sérafin donne pouvoir à Tricot Jean-Luc, Droulers Christophe donne pouvoir à Boulland Hélène, Lemoine Céline.

2023/005 - compte de gestion 2022

le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par M. Stéphane Mathieu, inspecteur au Service de Gestion Comptable d'Albert.

2023/006 - compte administratif 2022

le Conseil Municipal, M. de Blangie se retirant, élit M. Berchon Gérard président de la séance, adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 présentant un solde de clôture de :

Section Investissement	32 741.11-€
Section Fonctionnement	<u>201 190.31 €</u>
	168 449.20 €

2023/007 : le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Section	Résultat 2021	Virement Sect. Invest.	Résultat 2022	Restes à Réaliser	Solde RAR	Montant à affecter
Investissement	-75 997.51		43 256.40	D= 0.00 R= 0.00	R= 0.00	-32 741.11
Fonctionnement	190 958.47	63 597.51	73 829.35			168 449.20
TOTAL	114 960.96	63 597.51	117 085.75			201 190.31

considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire en réserve R 1068 ...	32 741.11 €
Report en fonctionnement R 002	168 449.20 €

budget 2023

2023/008 – taux d'imposition 2023

A compter de 2023, chaque commune doit voter un taux de taxe d'habitation. Celle-ci ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans. La CVAE due par les entreprises au titre de l'année 2023 est réduite de moitié et affectée à l'Etat (article 55 de la loi de finances pour 2023. Dès 2023 la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les communes, qui perçoivent une compensation. Les éléments relatifs à la CVAE sont donc supprimés de l'état 1259 COM tandis que la compensation de la suppression de la CVAE sera notifiée dans un courrier dédié au cours du 1^{er} semestre.

Le conseil municipal à l'unanimité, maintient les taux d'imposition fixés en 2022 pour les 2 taxes directes locales et vote le taux de taxe d'habitation pour 2023 :

TFPB	54%46	base prévisionnelle 2023 = 349 800 €	soit 190 501 €
TFPNB	41%28	« «	= 55 700 € soit 22 993 €
TH	11%88	« «	= 30 063 € soit 3 571 €
			217 065 €

2023/009 – vote du budget 2023

le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de l'exercice 2023 tel qu'il est présenté, s'élevant à :

Section Investissement	256 741.11 €
Section Fonctionnement	522 949.20 €
	779 690.31 €

délibérations diverses :

2023/010 – démission Mme Orane Boulland

Le maire donne lecture du courrier adressé le 20 mars 2023 par Mme Orane Boulland, notifiant son retrait de la fonction de conseillère municipale pour raison de santé. L'information a été transmise en Préfecture le 24 mars 2023. Le tableau du conseil municipal a été mis à jour en conséquence.

2023/011 – plafond IFSE (indemnité de fonction, sujétion, expertise et engagement)

Sur observation du service de gestion comptable d'Albert, il est nécessaire de modifier le plafond de l'IFSE fixé par délibération n° 2018/042 du 18/12/2018. Le conseil municipal à l'unanimité, fixe le montant annuel à :

- 1300 € pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
- 1000 € pour le cadre d'emploi des adjoints techniques

Autorise le maire à rédiger la nouvelle délibération.

2023/012 – nomination Céline Ladent

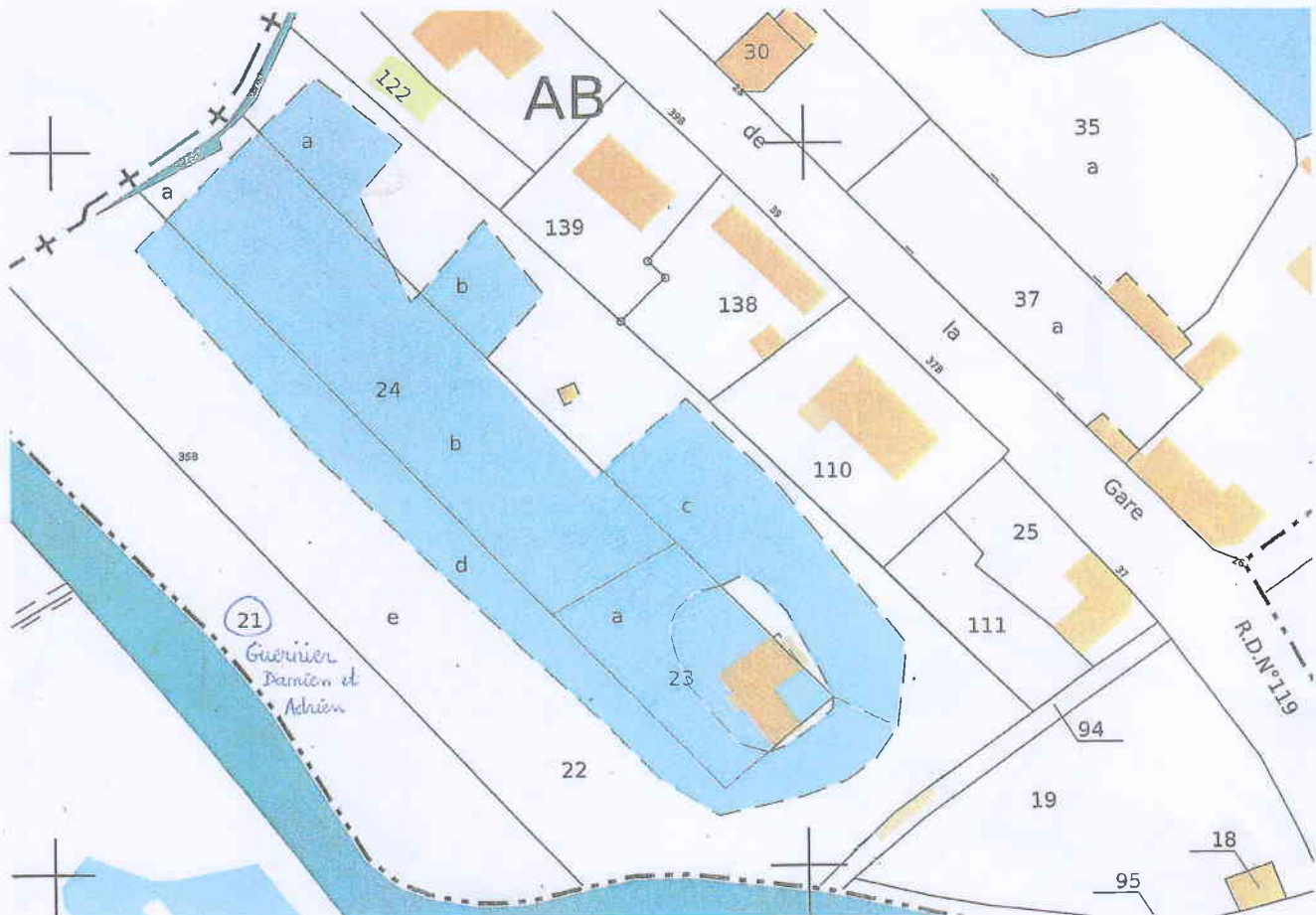
Le maire expose au conseil que le contrat de Mme Céline Ladent doit être transformé en contrat à durée indéterminée car elle a cumulé 6 années de contrat à durée déterminée. Le conseil municipal décide de rédiger un contrat à durée indéterminée de 7 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2023. Autorise le maire à établir le document.

2023/013 – remplacement agents en congés

Le conseil municipal décide de recruter M. Raphaël Borth pour le remplacement des agents communaux en congés. Autorise le maire à établir le contrat.

2023/014 – demande d'acquisition parcelle communale AB 94 rue de la Gare

Le maire informe le conseil de la demande formulée par message du 23/03/2023 de M. Dubuisson, nouveau propriétaire de l'habitation au 35 bis rue de la Gare (parcelles AC n° 22, 23 et 24), pour acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée AB n° 94, qui contenait une servitude d'accès à la parcelle AC n° 21 propriété de MM. Guernier, en cours d'acquisition par M. Dubuisson, afin de clôturer au droit de la parcelle AC n° 111.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle communale AB n° 94 à M. Dubuisson. Fixera le prix ultérieurement à la réalisation de la division de parcelle, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur. Autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires.

2023/015 – Autres : demande formation en alternance

Le maire donne lecture du courrier de M. Mathéo Huette sollicitant la possibilité d'effectuer une formation de bac pro paysagiste en apprentissage au sein de la commune à compter du mois de Septembre 2023. La commune emploie déjà un apprenti et ne peut s'engager pour un second contrat faute d'encadrement et en raison de coût.

questions diverses : le maire donne lecture du courrier en date du 30/03/2023 de remerciements de M. Jean Richebé, fils de l'ancien maire M. Gaston Richebé pour l'envoi du journal communal 2023.

Le Maire,

